

Vaccin antirotavirus

Santé publique – Fiche d'information pour les parents et les tuteurs

La vaccination a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale au cours des 50 dernières années au Canada.¹ Les vaccins aident votre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce qu'une infection à rotavirus?

L'infection à rotavirus entraîne de la fièvre, des douleurs à l'estomac, des vomissements ainsi que de la diarrhée. Ces symptômes peuvent durer jusqu'à sept jours. La fièvre et les vomissements sont généralement les premiers symptômes à apparaître. Ils surviennent d'un à trois jours après l'exposition au virus. Sans traitement, des épisodes importants et fréquents de diarrhée et de vomissement peuvent mener à la déshydratation chez les jeunes enfants, ce qui peut entraîner l'hospitalisation et la mort dans les cas les plus graves.

Le virus est présent dans les matières fécales (selles) de la personne infectée. Il se propage facilement lorsque l'on porte ses mains à sa bouche après avoir été en contact avec les selles d'une personne infectée. Le rotavirus peut survivre sur les objets infectés (p. ex. : poignées de porte, jouets, couches), ainsi que sur les mains non lavées. Le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon aide à prévenir efficacement la transmission du rotavirus.

Presque tous les enfants NON vaccinés seront infectés au moins une fois par le rotavirus avant l'âge de cinq ans. La première infection naturelle n'entraîne habituellement pas l'immunité permanente. Le rotavirus touche généralement les enfants âgés de six mois à deux ans. Les enfants plus âgés et les adultes peuvent aussi contracter cette infection, mais les symptômes sont généralement plus bénins.

Afin d'empêcher la propagation du rotavirus, les enfants infectés devraient rester à la maison, surtout s'ils fréquentent habituellement la garderie, pour un maximum de 48 heures après le dernier épisode de vomissement ou de diarrhée.

Qu'est-ce que le vaccin antirotavirus?

Le vaccin antirotavirus est approuvé par Santé Canada et fournit une protection contre la gastroentérite (vomissements et diarrhées) à rotavirus. Il est seulement recommandé pour les bébés.

Le vaccin antirotavirus utilisé au Canada et au Manitoba, appelé Rotarix^{MD}, est un vaccin vivant affaibli (sans thimérosal) que l'on administre par la bouche à l'aide de gouttes. Bien que le vaccin soit vivant, votre enfant ne peut contracter le rotavirus à partir du vaccin. Pour obtenir des renseignements précis sur les ingrédients du vaccin, veuillez consulter la monographie de Rotarix^{MD} au : pdf.hres.ca/dpd_pm/00046719.PDF

Le vaccin antirotavirus est sûr et peut être administré aux enfants en même temps que d'autres vaccins prévus. Le vaccin antirotavirus devrait être administré en premier, car le sucrose présent dans ce vaccin oral aidera à réduire l'inconfort causé par l'administration des autres vaccins donnés aux enfants.

Si votre bébé recrache une partie ou la plupart du vaccin, une autre dose ne devrait pas être administrée. Votre bébé peut manger et boire (y compris du lait maternel) immédiatement avant et après l'administration du vaccin.

Après l'immunisation, le virus provenant du vaccin peut être présent dans ses selles. N'oubliez pas de vous laver soigneusement les mains après avoir changé sa couche.

Le vaccin antirotavirus ne protège pas contre la diarrhée et les vomissements causés par d'autres virus.

Pourquoi mon bébé devrait-il recevoir le vaccin antirotavirus?

La vaccination est la meilleure façon de protéger votre bébé contre l'infection à rotavirus.

Les vaccins permettent de préparer le système immunitaire de votre bébé pour que son corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle au virus.

Le vaccin antirotavirus prévient très efficacement l'infection à rotavirus et aide à protéger votre bébé, votre famille et votre communauté. Pour les bébés immunisés à deux et à quatre mois, le vaccin antirotavirus assure une protection d'environ 86 % contre la diarrhée causée par ce virus.

Qui devrait recevoir le vaccin antirotavirus?

Le vaccin antirotavirus est administré gratuitement aux nourrissons aux âges de deux et de quatre mois, dans le cadre du calendrier de vaccination systématique du Manitoba.

La vaccination est le meilleur moyen de protéger votre bébé contre l'infection à rotavirus. Votre bébé devrait recevoir le vaccin après avoir atteint l'âge de six semaines et avant l'âge de 15 semaines, avec au moins quatre semaines entre les deux doses. Conformément au calendrier de vaccination systématique des enfants, les bébés doivent recevoir les deux doses du vaccin antirotavirus avant l'âge de 32 semaines ou huit mois.

¹ Agence de la santé publique du Canada

Vaccin antirotavirus

Effets secondaires possibles du vaccin antirotavirus

Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter une infection à rotavirus. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur innocuité.

La plupart des bébés n'ont aucune réaction au vaccin antirotavirus. Certains pourraient avoir un peu de diarrhée ou de légers vomissements après l'immunisation.

L'invagination, un trouble qui se produit lorsque l'intestin se tord et qu'une occlusion se forme, survient chez environ 34 nourrissons sur 100 000 chaque année, qu'ils soient immunisés ou pas. Certaines études ont montré un léger accroissement du risque d'invagination dans les sept jours qui suivent les première et deuxième doses du vaccin antirotavirus (entre un et sept cas sur 100 000 doses). Les symptômes d'invagination peuvent comprendre un gonflement de l'abdomen ou du ventre, des vomissements fréquents et la présence de sang dans les selles. Votre bébé pourrait sembler faible et irritable et avoir des accès de pleurs intenses. Si vous observez ces symptômes chez votre bébé, vous devez l'amener à un service d'urgence ou à un centre de santé.

Ne JAMAIS donner d'acide acétylsalicylique (AAS - Aspirine^{MD} ou des versions génériques) à un enfant, car il peut causer le syndrome de Reye, une grave maladie du foie et du cerveau.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après toute vaccination, car il existe une possibilité extrêmement rare d'anaphylaxie, une réaction allergique pouvant entraîner la mort. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si une réaction se produit après votre départ de la clinique, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour obtenir une aide immédiate.**

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin antirotavirus?

Consultez votre fournisseur de soins de santé si :

- votre bébé a eu une réaction allergique grave à une dose antérieure du vaccin antirotavirus ou à une composante de ce vaccin;
- votre bébé a un système immunitaire affaibli en raison d'une maladie ou d'un traitement médical;
- votre bébé a été atteint d'une invagination (occlusion intestinale) ou est atteint d'une maladie intestinale pouvant provoquer l'invagination.

Un enfant ayant une forte fièvre ou des diarrhées et des vomissements modérés à graves ne devrait pas être vacciné avant de s'être remis de sa maladie. Le vaccin peut cependant être administré si la maladie est bénigne, comme un rhume, ou si votre enfant a un peu de diarrhée ou de légers vomissements.

Votre dossier de protection

Veillez à ce que votre fournisseur de soins de santé mette à jour la fiche d'immunisation de votre bébé, après qu'il a reçu un vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr!

Les vaccins reçus par votre bébé seront inscrits dans le registre d'immunisation du Manitoba. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre bébé a reçus ou a besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé et des Soins aux personnes âgées et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que votre bébé a reçues, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège les renseignements concernant votre bébé. Vous pouvez demander à ce que les renseignements médicaux personnels de votre bébé ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local afin de discuter avec une infirmière de la santé publique.

Pour connaître la liste des bureaux de la santé publique, veuillez consulter le site :

www.manitoba.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Pour en savoir plus sur le vaccin antirotavirus :

Parlez à votre fournisseur de soins de santé.

Téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou, sans frais, au 1 888 315-9257 ailleurs au Manitoba.

Ou consultez :

Le site Web du Programme d'immunisation du Manitoba :

www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html

Le site Web du gouvernement du Canada :

www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation-vaccins.html

Le site Web du Guide canadien d'immunisation :

www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html

Monographie de produit Rotarix^{MD} :

pdf.hres.ca/dpd_pm/00046794.PDF

Rendez-vous à la page Web de fiches d'information et de ressources pour consulter les fiches d'information les plus récentes :

www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/vaccines.fr.html